



Centre des niveaux de
compétence linguistique
canadiens

Centre for
Canadian Language
Benchmarks

FAQ

pour les candidates et candidats au conseil d'administration du CNCLC

Le conseil d'administration est composé de combien de membres?

Le conseil d'administration du CNCLC est composé d'un maximum de 12 membres. Le quorum est la majorité simple, c'est-à-dire 7 membres sur 12.

S'agit-il d'un conseil représentatif?

Il n'y a pas de quotas de représentation pour les différentes organisations. Cependant, dans la mesure du possible, des efforts sont faits pour assurer l'équilibre des domaines d'expertise et de diversité géographique des membres. Mais les principaux facteurs de sélection sont l'expérience, l'expertise et le réseau professionnel que les individus peuvent apporter au conseil. Tous les membres du conseil d'administration du CNCLC y participent en leur propre nom, pas en celui de leur employeur ou d'une organisation.

Le conseil d'administration a-t-il une vocation principalement opérationnelle ou politique?

Le conseil d'administration suit un modèle axé sur les politiques. Il se concentre sur les grandes questions de politiques qui affectent la pertinence et la durabilité actuelles et futures du CNCLC, et non sur l'examen détaillé de projets individuels.

Qui sélectionne les nouveaux membres potentiels du conseil d'administration?

Le comité de nominations est responsable du processus d'invitation, d'examen et de sélection des candidatures aux postes du conseil d'administration, sur la base d'un ensemble transparent de critères. Le comité utilise une grille d'analyse commune pour parvenir à ses recommandations et les partage avec l'ensemble du conseil d'administration.

Qui élit les nouveaux membres du conseil d'administration?

Les membres du conseil d'administration sélectionnent les nouveaux membres sur la base des recommandations du comité de nominations, en utilisant un ensemble transparent de critères.

Quelle est la durée du mandat et est-il renouvelable?

Le mandat est de trois ans et il est renouvelable une fois.



Pour plus d'informations sur le CNCLC, veuillez consulter notre site web :

www.language.ca

Quels sont les critères de sélection?

Les membres du conseil d'administration doivent présenter une combinaison des attributs suivants. Veuillez consulter le formulaire de candidature pour une liste complète :

- Engagement envers les objectifs du CNCLC.
- Connaissance et expérience des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) / Canadian Language Benchmarks (CLB).
- Expérience liée à l'acquisition d'une langue seconde par des adultes et/ou à l'immigration et à l'emploi.
- Intérêt marqué et expérience en matière de politiques.

Les éléments suivants sont considérés comme des atouts supplémentaires :

- Comptabilité et finances (Trésorerie)
- Administration et gestion
- Plaidoyer les relations entre le gouvernement et les bailleurs de fonds :
- Une perspective nationale
- Expérience de leadership à but non lucratif
- Licences, réglementations, et la reconnaissance des acquis
- Planification stratégique
- Compréhension des opérations financières, des systèmes comptables, des questions de contrôle interne et de la gestion des risques.
- Capacité à fonctionner dans un environnement bilingue (défini comme ayant au moins une compréhension orale fonctionnelle de la deuxième langue).

Combien de fois par an le conseil d'administration se réunit-il et où?

Le conseil d'administration se réunit quatre fois par an. La réunion principale - la seule réunion en personne – se tient habituellement au cours de la première moitié de juin de chaque année, à Ottawa. Les trois autres réunions se font par téléconférence, en général à la mi-septembre, à la mi-décembre et à la mi-mars.

Quels sont les principaux comités du conseil?

Le Conseil d'Administration est composé de 4 comités permanents. Il y a le Comité des Candidatures, cité précédemment, ainsi que le Comité d'Évaluation du Conseil d'Administration (actif tous les deux ans), le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et le Comité CELBAN (Évaluation canadienne des niveaux de compétence linguistique en anglais pour les infirmiers). Le conseil d'administration peut créer d'autres comités permanents ou des comités ad hoc pour traiter de questions spécifiques. Les comités se réunissent par vidéo ou téléconférence, généralement quatre fois par an.

Quelles sont mes chances de siéger dans l'un de ces comités?

En raison de la petite taille du conseil d'administration et du nombre de comités, il est demandé aux membres du conseil qui en sont à leur première année de siéger à un ou plusieurs comités afin de s'adapter et de se familiariser avec les activités du Centre.

Combien de temps cela représente-t-il de siéger au conseil d'administration?

Les réunions annuelles de juin, en personne, durent deux jours. Elles commencent généralement par une table ronde informative en soirée et se poursuivent le lendemain avec la réunion du conseil d'administration et l'assemblée générale annuelle, jusqu'à 14 h 30 environ. Cela permet aux membres de prendre leur vol de retour ce jour-là. En plus des deux jours que durent les réunions de juin, pour s'y préparer, il faut compter une journée supplémentaire pour lire les pièces justificatives que les membres reçoivent une semaine auparavant. Les trois autres réunions du conseil d'administration,



Pour plus d'informations sur le CNCLC, veuillez consulter notre site web :

www.language.ca

en vidéo ou téléconférence, durent au maximum deux heures chacune. Il faut ajouter environ deux heures pour lire les pièces justificatives reçues une semaine avant chacune de ces réunions. Le temps nécessaire à allouer aux comités varie en fonction des sujets traités.

Que veut dire « capacité à fonctionner dans un environnement bilingue »?

Nous définissons la « capacité à fonctionner dans un environnement bilingue » comme la capacité de comprendre, au moins, l'autre langue officielle et de pouvoir s'exprimer dans la langue officielle canadienne de son choix. C'est la norme que le CNCLC s'est engagé à suivre bien que certains candidats (et des membres du conseil d'administration) ne répondent pas à cette définition.

Si je ne suis pas bilingue selon cette définition, puis-je quand même poser ma candidature?

Nous avons un système de points pour classer les candidatures et si vous êtes fort dans d'autres domaines, le manque de bilinguisme seul ne vous disqualifiera pas. Cependant, toutes choses étant égales par ailleurs, le candidat qui peut fonctionner dans un environnement bilingue aura un atout supplémentaire et donc un score total plus élevé.

Qui paie les frais de déplacement pour assister à la réunion du conseil d'administration?

Le CNCLC paie les frais de déplacement, d'hébergement et de repas lors des réunions de juin et les frais d'appels par vidéo ou téléconférence tout au long de l'année.

Est-il possible d'avoir accès à des documents supplémentaires du CNCLC?

Oui, si vous souhaitez consulter d'autres documents du CNCLC, veuillez vous rendre sur notre site Web ou contacter la directrice générale.

Quand saurai-je si j'ai été élu(e) au conseil d'administration?

Après le vote, lors des réunions de juin, les candidats retenus seront contactés. S'ils acceptent, les candidats non retenus seront informés. Si certains candidats retenus refusent, cela créera des opportunités pour les candidats suivants, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les postes soient remplis.

Quel type d'orientation est prévu pour les nouveaux membres du conseil?

Le manuel des membres du conseil d'administration mis à jour chaque année est fourni aux nouveaux membres. De plus, les nouveaux membres peuvent avoir un entretien avec le président du conseil d'administration et avec la directrice générale, par appel vidéo ou téléphonique tripartite, peu après leur nomination. Ils auront également un mentor parmi les membres actuels du conseil, généralement dans leur région de résidence ou à proximité. En outre, les nouveaux membres du conseil d'administration peuvent contacter la directrice générale à tout moment.

Est-ce que je recevrai des honoraires en tant que membre du conseil d'administration?

Non, les membres du conseil ne sont pas rémunérés.

Dois-je contribuer financièrement au CNCLC?

Non, mais aucune contribution volontaire n'est refusée!



Pour plus d'informations sur le CNCLC, veuillez consulter notre site web :

www.language.ca